

***SIVOM
RIVE GAUCHE DU CHER***



***REVISION DU LOGO DU
SIVOM RIVE GAUCHE DU
CHER ET REPRODUCTION SUR
SUPPORTS***

***DOSSIER DE CONSULTATION
DEMANDE DE DEVIS***

PIECE UNIQUE

***OFFRE A REMETTRE AVANT LE
15/10/14 (AVANT 12 H)***

***Le territoire d'aujourd'hui,
Vos enjeux pour demain,
Notre projet d'avenir***

I. SOMMAIRE

I. SOMMAIRE	- 2 -
II. Clauses techniques particulières	- 3 -
Prescriptions générales et usages	- 3 -
Prescriptions particulières	- 3 -
II.1.1. Conception du logo	- 3 -
II.1.2. version informatique du logo	- 4 -
II.1.3. Reproduction matériel du logo	- 4 -
II.1.4. Déclinaison de l'offre financière	- 4 -
III. règlement de la consultation / demande de devis	- 5 -
III.2.1. Définition de la procédure	- 5 -
III.2.2. Décomposition en tranches et en lots	- 5 -
III.2.3. Nature de l'attributaire	- 5 -
III.2.4. Variantes	- 5 -
III.2.5. Durée du marché et délais d'exécution	- 5 -
III.2.6. Modifications de détail au dossier de consultation	- 5 -
III.2.7. Délai de validité des offres	- 5 -
III.2.8. négociation des offres	- 5 -
III.3.1. Composition de l'offre à remettre par les candidats	- 6 -
III.3.2. Examen des offres et négociations	- 6 -
III.3.3. condition d'envoi et de remise des offres	- 6 -
III.3.4. . Offre remise sur support « papier » ou sur support physique électronique	- 7 -
III.3.5. renseignements complémentaires	- 7 -

II. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Prescriptions générales et usages

La présente consultation a pour objet la révision du logo du SIVOM (dont l'actuel format est situé en tête de ce document). Il s'agit donc d'un service de prestation intellectuelle (et artistique) répondant aux **clauses générales administrative des prestations de services**.

Il s'agira :

- De repenser et concevoir le LOGO dans sa totalité,
- De proposer une version informatique du LOGO, ainsi que sa charte informatique,
- De réaliser :
 - Une enseigne imprimée en matière résistante aux UV ainsi qu'aux variations climatiques, « perçable » avec les moyens classiques pour une fixation visée mise en œuvre par les services internes du SIVOM de la Rive Gauche du Cher X 2 (Huriel et Croze) , 1000 X 1000 mm environ pour donner un ordre d'idée du matériel attendu.
 - En tranche conditionnelle 1, 15 petites enseignes rigides, idem, pour châteaux d'eau et réservoirs, de 500 mm X 800 mm,
 - En tranches conditionnelle 2, 30 autocollants avec logo + plastification 410 * 260 mm, pour fixation sur portière de véhicules,
 - En tranche conditionnelle 3 , 2 logos 410*260 mm sur support magnétique pour portières de véhicules.

Prescriptions particulières

II.1.1. CONCEPTION DU LOGO

- a) Il s'agit de concevoir le nouveau logo du SIVOM Rive Gauche du Cher :
 - a. Le SIVOM est un service public,
 - b. Le SIVOM distribue **l'eau potable et gère l'assainissement** de plusieurs communes,
 - c. L'action du SIVOM repose sur une équipe d'intervention locale.

- b) Les idées à représenter sont Cf annexe 1:
 - a. L'Eau,
 - b. Professionnalisme.
 - c. Service public

- c) Une grande attention sera apportée à l'aspect esthétique du logo, et la capacité du symbolisme à véhiculer les idées à représenter. Il devra être simple, symbolique et joli esthétiquement.



- a. Le prestataire devra proposer au moins 3 projets de logo distincts soumis au choix du SIVOM, avec 1 ou 2 petites variations par modèle,
- b. Une réunion de présentation sera organisée où le prestataire fera l'explication des modèles proposés,
- c. Des modifications ou ajustements ou variations complémentaires pourront être demandés sur le modèle choisi pour un choix définitif,
- d. Sur le modèle de base retenu, un modèle de logo (version informatique seulement) comprendra une distinction spécifique à l'assainissement (le SIVOM proposera une idée...)

II.1.2. VERSION INFORMATIQUE DU LOGO

- d) Un format informatique sera remis au SIVOM pour le nouveau logo du SIVOM Rive Gauche du Cher :
 - a. En format PDF et Jpeg,
 - b. La charte graphique et informatique du logo

II.1.3. REPRODUCTION MATERIEL DU LOGO

- Une enseigne imprimée en matière résistante aux UV ainsi qu'aux variations climatiques, perçable avec les moyens classiques pour une fixation visée mise en œuvre par les services internes du SIVOM de la Rive Gauche du Cher X 2 (Huriel et Croze) , 1000 X 1000 mm environ à titre indicatif,

En Tranches conditionnelles :

- En tranche conditionnelle 1, 15 petites enseignes rigides 500 mm X 800 mm, idem, pour châteaux d'eau et réservoirs,
- En tranches conditionnelle 2, 30 autocollants avec logo + plastification 410 * 260 mm, pour fixation collée sur portière de véhicules,
- En tranche conditionnelle 3 , 2 logos 410*260 mm sur support magnétique pour portières de véhicules.

II.1.4. DECLINAISON DE L'OFFRE FINANCIERE

Elle comprend :

- Le prix, à travers un devis détaillé
- Les moyens disponibles pour répondre aux besoins
- Des références,
- Un planning de réalisation à compter de la demande.

III. REGLEMENT DE LA CONSULTATION / DEMANDE DE DEVIS

III.1. ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION:

Conception logo et sa reproduction.

III.2. ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

III.2.1. DEFINITION DE LA PROCEDURE

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 28 et 146 du Code des Marchés Publics (CMP). Le CCAG « prestation et services » valide à la date du 1^{er} janvier 2014 est applicable.

III.2.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

- 1 tranche ferme conception logo et reproduction en **1000 x1000 mm environ**
- 3 tranches conditionnelles

III.2.3. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE

Le marché sera conclu :

- avec un prestataire unique ;

III.2.4. VARIANTES

Il sera possible de proposer au maître de l'ouvrage des variantes techniques sous la réserve explicite de ne pas déroger à la vocation initiale du projet.

III.2.5. DUREE DU MARCHÉ ET DELAIS D'EXECUTION

Les règles concernant la durée du marché et les délais de livraison sont fixées dans l'offre de l'entreprise.

III.2.6. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Sans objet.

III.2.7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

III.2.8. NEGOCIATION DES OFFRES

Le présent marché, passé en procédure adaptée, prévoit explicitement la possibilité d'une négociation des offres préalablement au choix.

III.3. ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis à chaque candidat en un seul exemplaire.

Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre.

- Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

- **Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat sous peine d'entraîner le rejet de l'offre.**

III.3.1. COMPOSITION DE L'OFFRE A REMETTRE PAR LES CANDIDATS

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

- - Un devis détaillé :
 - - Les documents explicatifs tels que sollicités aux prescriptions générales et particulières
 Au projet de marché sera joint le mémoire justificatif et explicatif comportant le/les document(s) suivant(s) :
 - Le justificatif de la proposition de prix;
 - Une note explicative, brochure technique, performance, spécificité de la proposition;
 - Le planning prévisionnel

III.3.2. EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATIONS

- Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus **au plus tard** à la date et l'heure limites de remise des offres.
- Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées au sens de l'article 35 du CMP seront éliminées.
- A la suite de cet examen l'entité adjudicatrice, pourra engager des négociations avec le ou les candidats retenus sous réserve du strict respect des règles de la concurrence, du libre accès à la commande publique ainsi que du respect de la propriété intellectuelle des offres.
- Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par la commission compétente qui représente l'entité adjudicatrice.
- Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

Critère d'attribution	Pondération
Pertinence du planning :	15%
Prix	50%
Qualité, et moyens techniques	35%

III.3.3. CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES



Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois.

III.3.4. OFFRE REMISE SUR SUPPORT « PAPIER » OU SUR SUPPORT PHYSIQUE ELECTRONIQUE

L'offre transmise portant l'adresse et mentions suivantes (avant le 15/10/14, 12 h) :

Monsieur le Président
SIVOM Rive gauche du Cher
4 rue du Moulin de Lyon
BP 5 03380 HURIEL
Tél : 04 70 28 61 61
Offre pour le LOGO
Nom du candidat

« NE PAS OUVRIR »

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

III.3.5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire une demande à :

Monsieur le Directeur Général des Services
SIVOM Rive gauche du Cher
4 rue du Moulin de Lyon
BP 5
03380 HURIEL
04 70 28 61 61